

République française

*-**-*

Département du Nord

*-**-*

Arrondissement de Douai

*-**-*

COMMUNE DE SIN-LE-NOBLE

*-**-*

DECISION DIRECTE N°455.27/2023

TARIFS MUNICIPAUX AU 1^{er} AOUT 2023

Le Maire de la Commune de SIN-LE-NOBLE,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2122-22,

Vu la délibération n°221.24/2020 du Conseil municipal du 28 mai 2020, visée en sous-préfecture de Douai le 03 juin 2020, portant délégation du Conseil municipal au Maire et plus particulièrement son point 2,

Vu la délibération n°140.43/2015 du Conseil municipal du 24 mars 2015, visée en sous-préfecture de Douai le 30 mars 2015, portant fixation des tarifs au 1^{er} avril 2015 pour l'Espace multi accueil Françoise Dolto,

Vu la délibération n°253.63/2015 du Conseil municipal du 28 mai 2015, visée en sous-préfecture de Douai le 03 juin 2015, portant modification des tranches des quotients familiaux du dispositif caisse d'allocations familiales (CAF) du Nord 3 « LEA » (Loisirs Equitables et accessibles),

Vu la délibération n°254.64/2015 du Conseil municipal du 28 mai 2015, visée en sous-préfecture de Douai le 03 juin 2015, portant modification des tranches des quotients familiaux du dispositif caisse d'allocation familiales (CAF) du nord « LEA » (Loisirs Equitables et accessibles) tarification centres sociaux,

Vu la délibération n° 255.65/2015 du Conseil municipal du 28 mai 2015, visée en sous-préfecture de Douai le 03 juin 2015, portant modification de la tarification des activités adultes du centre social,

Vu la délibération n°587.138/2015 du Conseil municipal du 15 décembre 2015, visée en sous-préfecture de Douai le 18 décembre 2015, portant création d'un tarif piscine adultes spécifique pour les usagers extérieurs,

Vu la délibération n°161.32/ 2016 du Conseil municipal du 30 mars 2016, visée en sous-préfecture de Douai le 04 avril 2016, relative à la tarification de l'Ecole de musique/ Théâtre/ Espace Danse "Claudine Collart" portant modification et rationalisation de ceux-ci,

Vu la délibération n°570.98/2016 du Conseil municipal du 17 octobre 2016, visée en sous-préfecture de Douai le 20 octobre 2016 relative à la fixation des tarifs relatifs aux coûts de reproduction des copies d'archives/ d'actes municipaux,

Vu la délibération n°55.09/2017 du Conseil municipal du 13 février 2017, visée en sous-préfecture de Douai le 16 février 2017, relative aux tarifs piscine pour les écoles non sinoises,

Vu la délibération n°258.39/2017 du Conseil municipal du 15 mai 2017, visée en sous-préfecture de Douai le 19 mai 2017, relative à la création d'un tarif pour l'occupation de la redevance du domaine public « Chemin des 100 rasières »,

Vu la délibération n°363.55/2018 du Conseil municipal du 30 juin 2017, visée en sous-préfecture de Douai le 04 juillet 2017, relative à la création d'un tarif remorque alimentaire journalier,

Vu la délibération n°571.85/2017 du Conseil municipal du 13 novembre 2017, visée en sous-préfecture de Douai le 16 novembre 2017, relative à la création d'un tarif pour l'occupation du

domaine public (Ecole municipale de musique, théâtre, espace danse Claudine Collart) par une association à but non lucratif dans le cadre d'un partenariat,

Vu la délibération n°563.77/2017 du Conseil municipal du 13 novembre 2017, visée en sous-préfecture de Douai le 16 novembre 2017, relative à la tarification des vacations de surveillance des opérations funéraires,

Vu la délibération n°69.12/2018 du Conseil municipal du 12 février 2018, visée en sous-préfecture de Douai le 15 février 2018, relative à la création de tarifs piscine pour les écoles non sinoises hors Communauté d'agglomération du Douaisis,

Vu la délibération n°421.75/2018 du Conseil municipal du 06 juillet 2018, transmise en sous-préfecture de Douai le 12 juillet 2018, relative à la création d'un tarif pour l'occupation de la piscine municipale par une association sportive non sinoise,

Vu la délibération n°424.78/2018 du Conseil municipal du 06 juillet 2018, transmise en sous-préfecture de Douai le 12 juillet 2018, relative à la création d'un tarif horaire pour la présence d'un technicien lors de la location du théâtre municipal Henri Martel de Sin-le-Noble,

Vu la délibération n°426.80/2018 du Conseil municipal du 06 juillet 2018, transmise en sous-préfecture de Douai le 12 juillet 2018, relative à la saison culturelle 2018/2019 salle Maria Casarès création des tarifs des places,

Vu la délibération n° 428.82/2018 du Conseil municipal du 06 juillet 2018, transmise en sous-préfecture de Douai le 12 juillet 2018, relative à la création d'un tarif pour les nouvelles disciplines enseignées à l'école de musique, théâtre, espace danse « Claudine Collart » : hip hop, danse orientale, zumba,

Vu la délibération n°278.42/2019 du Conseil municipal du 13 mai 2019, transmise en sous-préfecture de Douai le 16 mai 2019, relative à la fête foraine de Sin-le-Noble création de tarifs frais de gardiennage,

Vu la délibération n°427.72/2019 du Conseil municipal du 1^{er} juillet 2019, visée en sous-préfecture de Douai le 04 juillet 2019, relative à la saison culturelle 2019/2020 salle Maria Casarès « les Sinoiseries du Dimanche » création des tarifs des places,

Vu la délibération n°330.42/2020 du Conseil municipal du 07 juillet 2020, visée en sous-préfecture de Douai le 15 juillet 2020 relative à la création du tarif de places pour les « Sinoiseries du Dimanche » en salle Maria Casarès,

Vu la délibération n°333.45/2020 du Conseil municipal du 07 juillet 2020, visée en sous-préfecture de Douai le 15 juillet 2020 relative à la création du tarif de location des garages propriété de la Commune de Sin-le-Noble,

Vu la délibération n°636.96/2020 du Conseil municipal du 25 novembre 2020, visée en sous-préfecture le 27 novembre 2020, relative à la création d'un tarif pour l'occupation d'une dépendance du domaine public dans le cadre de la gestion de l'épidémie de la Covid 19,

Vu la délibération n°220.21/2021 du Conseil municipal du 29 mars 2021, visée en sous-préfecture de Douai le 01 avril 2021, relative à la création d'un tarif pour la vente des plaquettes « seules » destinées à être posées sur la colonne du temps des cimetières Nord et Centre,

Vu la délibération n°649.95/2021 du Conseil municipal du 20 septembre 2021, visée en sous-préfecture de Douai le 24 septembre 2021, relative à la création d'un tarif pour la participation aux frais de raccordement au réseau électrique,

Vu la délibération n°612.63/2022 du Conseil municipal du 26 septembre 2022, visée en sous-préfecture de Douai le 28 septembre 2022 relative à la création d'un tarif pour les séance d'aquabike,

Vu la délibération n°613.64/2022 du Conseil municipal du 26 septembre 2022, visée en sous-préfecture de Douai le 28 septembre 2022 relative à la création de tarifs pour le matériel endommagé ou non restitué,

Vu la délibération n°715.73/2022 du Conseil municipal du 14 novembre 2022, visée en sous-préfecture de Douai le 16 novembre 2022, relative à la création de tarifs d'occupation du domaine public –mise en place de tiers lieux relevant de la Direction de la cohésion sociale,

Vu la délibération n°716.74/2022 du Conseil municipal du 14 novembre 2022, visée en sous-préfecture de Douai le 16 novembre 2022, relative à la création de tarifs pour l'occupation temporaire ou l'utilisation du domaine public,

Vu la délibération n° 108.20/2023 du Conseil municipal du 13 février 2023, visée en sous-préfecture de Douai le 16 février 2023, relative à l'occupation d'une dépendance du domaine public par une association sportive à but non lucratif concourant à la satisfaction d'un intérêt général – gratuité d'occupation,

Vu la délibération n°418.69/2023 du Conseil municipal du 05 juillet 2023, visée en sous-préfecture de Douai le 10 juillet 2023, relative à la fixation d'une redevance spéciale due pour les terrasses lors de la ducasse de la place Jean Jaurès et rue de Verdun (périmètre de la ducasse),

Vu la délibération n°419.70/2023 du Conseil municipal du 05 juillet 2023, visée en sous-préfecture de Douai le 10 juillet 2023, relative à la création de tarifs au service périscolaire,

Vu la délibération n°420.71/2023 du Conseil municipal du 05 juillet 2023, visée en sous-préfecture de Douai le 10 juillet 2023, relative à la création de tarifs au service extrascolaire,

Vu la décision directe n°477.33/2022 du 07 juillet 2022, visée en sous-préfecture de Douai le 08 juillet 2022 portant fixation des tarifs municipaux pour la piscine au 19 juillet 2022,

Vu la décision directe n°482.35/2022 du 12 juillet 2022, visée en sous-préfecture de Douai le 13 juillet 2022 portant fixation des tarifs municipaux au 1^{er} août 2022,

Vu la décision directe n°483.36/2022 du 12 juillet 2022, visée en sous-préfecture de Douai le 13 juillet 2022 portant fixation des tarifs municipaux au 1^{er} septembre 2022 pour les activités de centres sociaux,

Vu la décision directe n°149.14/2023 du 03 mars 2023, visée en sous-préfecture de Douai le 03 mars 2023 portant fixation des tarifs au 1^{er} mars 2023 pour l'Espace multi-accueil Françoise Dolto,

Vu la décision directe n°207.24/2023 du 28 mars 2023, visée en sous-préfecture de Douai le 29 mars 2023 portant rectification d'une erreur matérielle de la décision directe n°483.36/2022,

Considérant que le Conseil municipal, dans un souci de bonne gestion administrative a choisi de déléguer au maire, sous sa surveillance et son contrôle, le pouvoir de fixer les tarifs des services municipaux ;

Considérant que le catalogue des tarifs municipaux a été actualisé au 19 juillet 2022, 1^{er} août 2022 et 1^{er} septembre 2022 ; qu'en parallèle de nouveaux tarifs ont été créés alors que d'autres ont été supprimés ; qu'il apparaît pertinent, au vu de l'évolution des coûts des services de revoir le catalogue des tarifs ;

Considérant qu'il convient d'actualiser les tarifs municipaux ;

DECIDE

Article 1 : De fixer les tarifs municipaux comme suit au 1^{er} août 2023 :

Tarifs au 1^{er} août 2023	
CIMETIÈRES	
Vacation funéraire	25,00 €

Caveau d'attente	
pour 15 jours	43,00 €
> par jour supplémentaire	5,80 €
Concessions	
Petite allée, la concession de 15 ans	208,00 €
Petite allée, la concession de 30 ans	416,00 €
Petite allée, la concession de 50 ans	925,00 €
Grande allée, la concession de 30 ans	870,00 €
Grande allée, la concession de 50 ans	1 140,00 €
Columbarium (cimetière du Nord)	
15 ans	
2 urnes pour les sinois	315,00 €
2 urnes pour les non sinois	630,00 €
30 ans	
2 urnes pour les sinois	530,00 €
2 urnes pour les non sinois	1 060,00 €
Cavernes	
Concession de 15 ans	315,00 €
Concession de 30 ans	630,00 €
Renouvellement de la plaque pour 10 ans au jardin du souvenir	39,00 €
Plaque seule	40,00 €
Jardin du souvenir (cimetière du centre)	
15 ans	
4 urnes pour les sinois	665,00 €
4 urnes pour les non sinois	1 330,00 €
30 ans	
4 urnes pour les sinois	1 030,00 €
4 urnes pour les non sinois	2 060,00 €
Plaque seule	40,00 €

DROITS DE PLACE	
Marché	
Le mètre linéaire	À prendre en délibération motif : à un caractère fiscal
Le mètre linéaire, abonnement trimestriel	
Le mètre linéaire ou forfait annuel (1m x 50 semaines)	
Bornes électriques	
Crédit d'heures de consommation (100 h)	À prendre en délibération motif : à un caractère fiscal
Braderie	
Le mètre linéaire	1,20 €
Exposition de véhicules	
Par ½ journée pour 10 véhicules	100,00 €
Par jour pour 10 véhicules	190,00 €
Stationnement de camion magasin par jour	195,00 €
Fête foraine	
Manège (le m ²)	1,90 €
Stand (le m ²)	2,00 €
Gardiennage pour la durée de la fête foraine	
Manèges adultes et attractions	126,00 €
Manèges enfantins	80,00 €
Boîte à rires	105,00 €
Grandes boutiques (plus de 6 mètres linéaires)	80,00 €
Petites boutiques	40,00 €
Versement d'arrhes pour les foraines en zone bleue	50%
Branchement électrique et eaux par caravane	
Pour les forains participant à la fête foraine de Sin le Noble	90,00 €
Pour les forains de l'extérieur qui ne participant pas à la fête foraine de Sin le Noble	400,00 €
Droits de voirie et de stationnement	
Vente de fleurs : Chrysanthèmes (le mètre linéaire)	1,20 €
Friterie (tarif annuel)	700,00 €
Remorque alimentaire (journalier)	55,00 €
Panonceau publicitaire (tarif annuel)	35,00 €
Canalisation souterraine (le mètre linéaire)	0,90 €
Rôtisserie	60,00 €
Location d'une place de parking (tarif annuel)	215,00 €

Utilisation des dépendances du domaine public à des fins privées sans emprise "Chemin des 100 rasières" (tarif annuel)	195,00 €
Terrasse restaurant, cafés, bars (tarif saisonnier)	75,00 €
Terrasse, restaurant, cafés, bars lors de la fête foraine de la ducasse, la ducasse du Vieux Faubourg place Jean Jaurès et rue de Verdun	1,00 € durant toute la manifestation
Emplacement de remorque alimentaire (food truck, barnum, tonnelle) dans le cadre d'une manifestation privée (*)	10,00 € par jour
Garage (propriété de la Commune)	45,00 €
Participations aux frais de branchements électricité-fibre dans le cadre des rénovations des rues Longue, Bivouac, Edouard Vaillant et Delcroix	50% du montant total du montant chiffré des travaux
Industrie du taxi	
Dépôt de garantie d'une plaque de contrôle	75,00 €
Droits de stationnement (par an et par avance)	120,00 €
Droits de voirie, occupation temporaire du domaine public pour travaux	
Dépôt de matériaux (*)	1,00 € par m2 d'emprise au sol et par jour d'occupation
Echafaudage - pont volant (*)	2,00 € par m2 d'emprise au sol et par jour d'occupation
Pose d'étais sans mise en place d'échafaudage (*)	3,00 € par unité et par jour
Bennes, nacelles, grue, engin de chantier (y compris neutralisation de places de stationnement pour bennes) (*)	10,00 € par jour
	20,00 € par week-end
	70,00 € par semaine
Clôture de chantier (*)	2,00 € par m2 d'emprise au sol et par jour d'occupation
Neutralisation des places de stationnement pour entrée-sortie de chantiers ou livraison de chantiers (*)	6,00 € par mètre linéaire et par mois
Bungalow de vente immobilier (20m2 maximum) (*)	120,00 € par mois
Emplacement de camion de déménagement (*)	2,00 € par mètre linéaire et par jour
Neutralisation d'espace de circulation du domaine public routier pour un évènement commercial (*)	5,00 € par m2 d'emprise au sol et par jour d'occupation

(*) en sus 5€ de frais de dossier

Tarifs au 1 ^{er} août 2023	
AFFAIRES GÉNÉRALES	
Duplicata du Livret de famille	En cours de suppression par le conseil municipal
Reproduction des copies- archives municipales / actes administratifs :	
> Copie A4 en noir et blanc	0,18 €
> Copie sur disquette	1,83 €
> Copie sur CD Rom	2,75 €
Droit pour la certification d'acte et/ou le visa pour authentification, coût s'ajoutant au coût de reproduction, par unité d'opération (code de patrimoine)	4,00 €
Copie de liste électorale	
Circulaire du 25/07/2013 (maintien des tarifs)	
> Copie sur papier	0,18 €
> Copie sur disquette	1,83 €
> Copie sur CD Rom	2,75 €

Tarifs au 1 ^{er} août 2023	
JARDINS OUVRIERS	
Rue de Lambres : la parcelle	20,00 €

Tarifs au 1 ^{er} août 2023	
LOCATIONS DES SALLES	
POUR TOUTES LES SALLES	
Acompte	30%
Prêt sono + présence d'un régisseur (de l'heure)	45,00 €
Eclairage + présence d'un régisseur (de l'heure)	45,00 €
Casse de vaisselle, casse de mobilier et absence de nettoyage payable avec une caution de :	145,00 €
Déplacement injustifié de l'astreinte	100,00 €
SALLE CULTURELLE ET POLYVALENTE	
Salle Henri Martel	
Manifestations payantes pour le public et associations sinoises	335,00 €
Manifestations payantes pour le public et associations non sinoises	2 200,00 €
Deux jours de suite pour les associations sinoises	500,00 €
Deux jours de suite pour les associations non sinoises	3 600,00 €

Manifestations gratuites pour le public et associations sinoises	110,00 €
Manifestations gratuites pour le public et associations non sinoises	1 500,00 €
Spectacles par des producteurs et opérations commerciales (la journée d'utilisation)	2 800,00 €
Présence d'un technicien (à l'heure)	32,00 €
Salle Maria Casarès	
Organisateurs sinois de projets culturels	180,00 €
Organisateurs non sinois de projets culturels (1 jour)	700,00 €
Organisateurs non sinois de projets culturels (2 jours)	1 250,00 €
La journée supplémentaire pour les non sinois	420,00 €
Salle de la Nichée	
Elus, personnel communal, associations	190,00 €
Tout autre particulier	460,00 €
Réunion, Vin d'honneur	320,00 €
Espace Brassens	
Mise à disposition dans le cadre de la gestion de crise sanitaire	35,00 €
Salle Daniel Crunelle (espace Aragon)	
Elus, personnel communal et associations sinoises	110,00 €
Particuliers et associations non sinoises	295,00 €
Salle Jean-Jacques Rousseau	
Manifestations payantes pour le public, associations sinoises	250,00 €
Manifestations payantes pour le public, associations non sinoises	600,00 €
Deux jours de suite, associations sinoises	350,00 €
Deux jours de suite, associations non sinoises	840,00 €
Manifestations gratuites pour le public, associations sinoises	70,00 €
Manifestations gratuites pour le public, associations non sinoises	390,00 €

Tarifs au 1^{er} août 2023

TIERS LIEUX

Maison des associations Colette - salle 1

associations SINOISES / manifestations GRATUITES	Gratuit
associations SINOISES / manifestations PAYANTES	70,00 €
associations NON SINOISES et PROFESSIONNELS	280,00 €

Maison des associations Colette - salle 2	
associations SINOISES / manifestations GRATUITES	Gratuit
associations SINOISES / manifestations PAYANTES	50,00 €
associations NON SINOISES et PROFESSIONNELS	200,00 €
Maison de quartier Anne Frank	
associations SINOISES / manifestations GRATUITES	Gratuit
associations SINOISES / manifestations PAYANTES	100,00 €
associations NON SINOISES et PROFESSIONNELS	400,00 €
Maison de quartier Nelson Mandela - salle 1	
associations SINOISES / manifestations GRATUITES	Gratuit
associations SINOISES / manifestations PAYANTES	75,00 €
associations NON SINOISES et PROFESSIONNELS	300,00 €
Maison de quartier Nelson Mandela - salle 2	
associations SINOISES / manifestations GRATUITES	Gratuit
associations SINOISES / manifestations PAYANTES	60,00 €
associations NON SINOISES et PROFESSIONNELS	240,00 €
Espace Brassens	
associations SINOISES / manifestations GRATUITES	Gratuit
associations SINOISES / manifestations PAYANTES	70,00 €
associations NON SINOISES et PROFESSIONNELS	280,00 €
Centre social Perret/Autissier	
associations SINOISES / manifestations GRATUITES	Gratuit
associations SINOISES / manifestations PAYANTES	100,00 €
associations NON SINOISES et PROFESSIONNELS	400,00 €
Centre social Antoine de Saint Exupéry - salle 1	
associations SINOISES / manifestations GRATUITES	Gratuit
associations SINOISES / manifestations PAYANTES	120,00 €
associations NON SINOISES et PROFESSIONNELS	480,00 €
Centre social Antoine de Saint Exupéry - salle 2	
associations SINOISES / manifestations GRATUITES	Gratuit
associations SINOISES / manifestations PAYANTES	90,00 €
associations NON SINOISES et PROFESSIONNELS	360,00 €
Future maison de quartier Lidl	
associations SINOISES / manifestations GRATUITES	Gratuit
associations SINOISES / manifestations PAYANTES	100,00 €
associations NON SINOISES et PROFESSIONNELS	400,00 €

Tarifs au 1^{er} août 2023

ÉQUIPEMENT SPORTIF

occupation par une association sportive sinoise	gratuit
---	---------

Tarifs au 1^{er} août 2023

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Droit d'inscription pour un sinois	4,10 €
Droit d'inscription pour un non sinois	20,00 €
Pénalité de retard	2,00 €
Pénalité par livre détérioré ou perdu	20,00 €

Tarifs au 1^{er} août 2023

ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE, THEATRE, ESPACE DANSE « CLAUDINE COLLART »

	SINOIS	EXTERIEURS
Musique (tarif à l'année)		
RSA	½ TARIF	NON APPLICABLE
Participant aux activités de : l'orchestre, la chorale,...	Gratuit	Gratuit
Pratiques musicales		
<u>Eveil Musical seul</u>		
1 ^{er} enfant*	31,00 €	122,00 €
2 ^{ème} enfant*	29,00 €	110,00 €
3 ^{ème} enfant*	27,00 €	NON APPLICABLE
<u>Formation Musicale seule</u>		
1 ^{er} enfant*	31,00 €	250,00 €
2 ^{ème} enfant*	29,00 €	230,00 €
3 ^{ème} enfant*	27,00 €	NON APPLICABLE
<u>Formation Instrumentale seule</u>		
Par enfant	36,00 €	250,00 €
<u>Formation Musicale + instrument</u>		
1 ^{er} enfant*	44,00 €	310,00 €
2 ^{ème} enfant*	42,00 €	286,00 €
3 ^{ème} enfant*	39,00 €	NON APPLICABLE

Location instrument		
Par enfant, emporté à domicile	32,00 €	38,00 €
Par enfant, sur place (percussions, piano, harpe)	26,00 €	32,00 €
Par enfant /Adulte (N'intégrant aucune des activités (orchestre, chorale,...) ou présent à moins de 70% des activités)	310,00 €	318,00 €

	SINOIS	EXTERIEURS
Théâtre (tarif à l'année)		
RSA	½ TARIF	NON APPLICABLE
Initiation, improvisation (-18 ans)		
1 ^{er} enfant	34,00 €	64,00 €
2 ^{ème} enfant	30,00 €	54,00 €
3 ^{ème} enfant	26,00 €	NON APPLICABLE
Atelier adulte, même famille (père, mère, enfant)		
1 ^{er} adulte	82,00 €	165,00 €
2 ^{ème} adulte	72,00 €	45,00 €
3 ^{ème} adulte	62,00 €	NON APPLICABLE

	SINOIS	EXTERIEURS
Espace Danse (tarif à l'année)		
RSA	½ TARIF	NON APPLICABLE
Classique (pour les enfants de 4 à 8 ans, au 31/12 de l'année)		
1 ^{er} enfant	176,00 €	332,00 €
2 ^{ème} enfant	130,00 €	258,00 €
3 ^{ème} enfant	60,00 €	NON APPLICABLE
Classique + moderne jazz (pour les enfants au-delà de 8 ans)		
1 ^{er} enfant	248,00 €	415,00 €
2 ^{ème} enfant	172,00 €	330,00 €
3 ^{ème} enfant	80,00 €	NON APPLICABLE
Hip Hop		
inscrits	156,00 €	235,00 €
non inscrits	160,00 €	240,00 €
Danse orientale		
inscrits	En cours de suppression par le conseil municipal	
non inscrits	En cours de suppression par le conseil municipal	

Participants aux activités de l'association Craktapo		
tarif unique pour tous	16,00 €	16,00 €

SINOIS

EXTERIEURS

Manifestations culturelles

Saison théâtrale

Tarif plein, la place	10,00 €	10,00 €
Tarif réduit, la place (pour les demandeurs d'emploi, allocataires du RSA, CMU, minimum vieillesse et étudiants)	6,00 €	6,00 €
Carte famille (permettant d'obtenir un tarif à 2,50 € la place)	10,50 €	10,50 €
"Les sinoiseries"	7,00 €	7,00 €

Ecole de Musique/Théâtre/Espace de Danse

Tarif gala spectacle de l'espace municipal de danse (tarif unique pour tous = 1 place gratuite à chaque enfant de l'espace de danse)	6,00 €	6,00 €
--	--------	--------

Forum des associations

Prix du repas	7,00 €	7,00 €
---------------	--------	--------

**Tarifs au 1er août
2023**

ESPACE MULTI ACCUEIL

Considérant que chaque année la CNAF détermine un revenu "plancher" et un revenu "plafond"

Pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023, les montants à retenir sont ceux perçus pour l'année 2021 (année de référence sur CAFPRO)

Place d'éveil - Tarif horaire - Sinois - Plancher

* 1 enfant	0,47 €
* 2 enfants	0,39 €
* 3 enfants	0,31 €
* 4 à 7 enfants	0,23 €
* À partir de 8 enfants	0,15 €

Place d'éveil - Tarif horaire - Sinois - Plafond

* 1 enfant	3,71 €
* 2 enfants	3,10 €
* 3 enfants	2,48 €
* 4 à 7 enfants	1,86 €
* À partir de 8 enfants	1,24 €

Place d'éveil - Tarif horaire - non sinois - Plancher	
* 1 enfant	0,57 €
* 2 enfants	0,46 €
* 3 enfants	0,37 €
* 4 à 7 enfants	0,27 €
* À partir de 8 enfants	0,18 €
Place d'éveil - Tarif horaire - non sinois - Plafond	
* 1 enfant	4,45 €
* 2 enfants	3,72 €
* 3 enfants	2,97 €
* 4 à 7 enfants	2,23 €
* À partir de 8 enfants	1,49 €
Place d'urgence	
	Tarif horaire de la famille
Enfant placé en famille d'accueil au titre de l'aide sociale à l'enfance	
	Tarif horaire calculé sur les revenus déclarés
Enfant en situation de handicap, bénéficiaire de l'AEH à la charge de la famille, même si ce n'est pas celui qui est accueilli	
	Tarif immédiatement inférieur
Pour le personnel communal, seront appliqués les pourcentages suivants :	
pour les familles sinoises	réduction de 10%
pour les familles extérieures	réduction de 10% augmentée d'une majoration de 20%

Tarifs au 1^{er} août 2023

PISCINE MUNICIPALE	
Séance scolaire	
Enfant sinois en classe élémentaire	Gratuit
Enfant non sinois en classe élémentaire	4,00 €
Enfant en classe secondaire (commune et hors commune)	1,20 €
Enfant au CLSH extérieurs à Sin le Noble	3,60 €
Ecole primaires non sinoises (par créneau)	60,00 €
Ecole primaire non sinoises hors CAD) (par créneau)	70,00 €

Séance publique	
Enfant moins de 16 ans	1,70 €
Etudiant	1,70 €
Adulte sinois	2,80 €
Adulte non sinois	3,30 €
Abonnement enfant (10 entrées)	13,00 €
Abonnement adulte Sinois (10 entrées)	23,00 €
Abonnement adulte non Sinois (10 entrées)	30,00 €
Location de matériel (ceinture...)	1,20 €
Leçon de natation sinois	5,60 €
Leçon de natation non sinois	8,00 €
Aquagym	
La séance pour les sinois	5,50 €
la séance pour les non sinois	6,60 €
Abonnement 10 leçons pour les sinois	45,00 €
Abonnement 10 leçons pour les non sinois	60,00 €
Water polo (abonnement)	13,00 €
Aquabike	
Séance pour les sinois	8,50 €
Séance pour les non sinois	10,00 €
Abonnement 10 séances pour les sinois	76,50 €
Abonnement 10 séances pour les non sinois	90,00 €
Association sportive non sinoise	
par créneau d'heure	60,00 €
Accessoires	
Bonnet de bain	2,10 €

Tarifs au 1^{er} août 2023

RESTAURATION ASSOCIATIVE

Repas à destination d'associations sportives organisant des stages ou des séminaires pour les adhérents	6,00 €
---	--------

Tarifs au 1^{er} août 2023

PRÊT DE MATÉRIEL - TARIF DÉTÉRIORATION	
remplacement chaise pliante	20,50 €
remplacement chaise coque	26,50 €
remplacement table pliante	76,00 €
nettoyage pour matériel restitué sale (coût horaire)	25,00 €

Article 2 : Monsieur le Maire, Madame la Directrice générale des services, Monsieur le Directeur des Affaires Financières ainsi que le service de gestion comptable de Douai sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'application de la présente décision.

Article 3 : Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lille dans le délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département et, de sa publication.

Le recours peut être introduit par le biais du télérecours citoyens, à l'adresse suivante : <https://citoyens.telerecours.fr>.

A Sin-le-Noble, le 21 JUIL. 2023
Le Maire

Christophe DUMONT

Certifié exécutoire,
Compte tenu de la transmission
En sous-préfecture de DOUAI le 24 JUIL. 2023
Et de la notification le 24 JUIL. 2023
Fait à Sin-le-Noble, le 24 JUIL. 2023
Le Maire

Christophe DUMONT

Accusé de réception en préfecture
059-215905696-20230721-455-27-2023-AU
Date de télétransmission : 24/07/2023
Date de réception préfecture : 24/07/2023

